



Programme Certificat d'Aptitudes Professionnelles Accompagnant Educatif Petite Enfance

Action de Formation n° CAPAEPE1819

Conforme au Référentiel CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - Arrêté du 22 Février 2017 portant création de la spécialité

BLOC 1 - UP1

Accompagner le développement du Jeune Enfant

***Compétences Professionnelles et Compétences Communes Transversales liées aux différents contextes d'exercice professionnel**

**** A 1 - "Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages"**

*** A 1.1/RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

*** A 1.2/RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil tenant compte de la singularité de l'enfant

**** A 2 - "Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne"**

*** A 2.1/RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

*** A 2.2/RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

**** T 1 - "Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte".**

*** T 1.1 - Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

*** T 1.2 - Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

*** T 1.3 - Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention

**** T 2 - "Adopter une posture professionnelle adaptée"**

*** T 2.1 - Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

*** T 2.2 - Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail

*** T 2.3 - Adopter un regard critique sur sa Pratique Professionnelle

**** PSE - "Prévention Santé Environnement "**

*** Epreuve définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

BLOC 2 - UP2

Exercer son activité en accueil collectif

**** A 3 - "Inscrire son action dans le réseau des relations Enfant/Parents/Professionnels"**

*** A 3.1 - Accueil de l'enfant et de sa famille

*** A 3.2 - Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

**** A 4 - "Exercer son activité en Ecole Maternelle"**

*** A 4.1/RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

*** A 4.2/RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en Ecole Maternelle

**** A 5 - "Exercer son activité en EAJE et en ACM"**

*** A 5.1 - Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.

**** T 3 - "Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant"**

*** T 3.1.1 - Communiquer avec l'enfant de manière appropriée

*** T 3.1.2 - Participer à l'acquisition du langage

**** T 4 - "Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement"**

*** T 4.1 - Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil

*** T 4.2 - Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

BLOC 3 - UP3

Exercer son activité en Accueil Individuel

** A 6 - "Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maison d'Assistants Maternels"

*** T 6.1/RS3 Négocier le cadre de l'accueil

*** T 6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant

*** T 6.3/RS4 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

*** T 6.4/RS5 Elaborer des repas

** T 5 - "Organiser son action"

*** T 5.1 Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail

*** T 5.2 S'adapter à une situation imprévue

*** T 5.3 Suivre l'état des stocks

Unité d'Enseignement Générale 1 - EG1

Français et Histoire-Géographie

L'épreuve de Français, Histoire-géographie et Enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général

*Permet d'apprécier :

**Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique

**Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées

**Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue

**Organisation des informations et argumentation

**Préparation d'un dossier en Histoire et d'un dossier en Géographie.

Unité d'Enseignement Générale 2 - EG2

Mathématiques - Sciences Physiques/Chimie

L'épreuve de Mathématiques - Sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général

*Les objectifs sont :

**D'apprécier les savoirs et compétences des candidats

**d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante

**De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence

**D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement

Unité d'Enseignement Générale 3 - EG3

Education physique et sportive

Arrêté du 15 juillet 2009 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les Certificats d'Aptitude Professionnelle, les Brevets d'Etudes Professionnelles et les Baccalauréats Professionnels